

07 Annexes du buron et extensions

Lire, comprendre et intervenir sur les constructions annexes des burons

Les burons de l'Aubrac, en tant que constructions pastorales, ont fréquemment été accompagnés de petites annexes à usage agricole ou logistique. Ces volumes complémentaires, souvent dans le prolongement du corps bâti ou légèrement désaxés, étaient construits en matériaux similaires au buron principal, avec une mise en œuvre plus rustique.

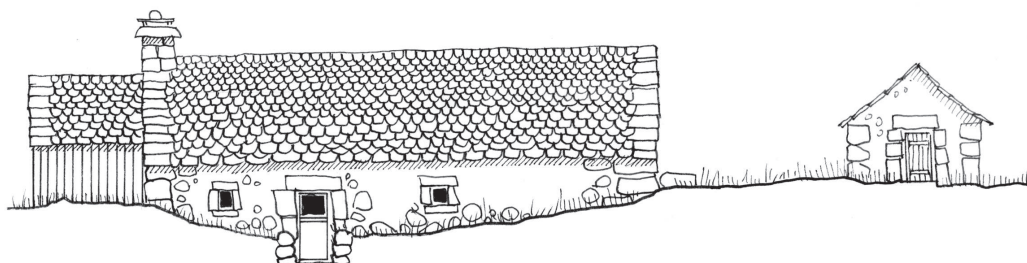
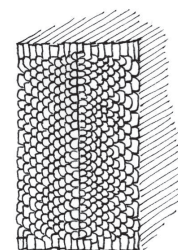
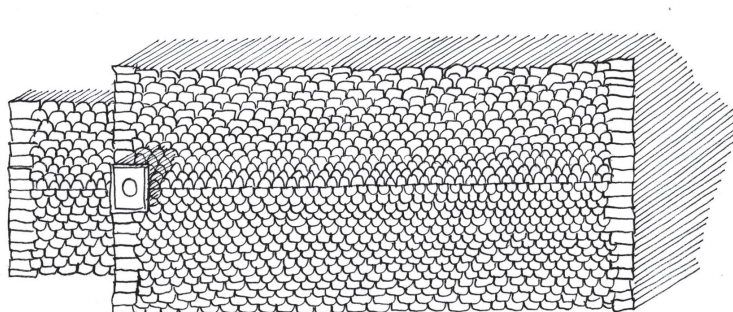
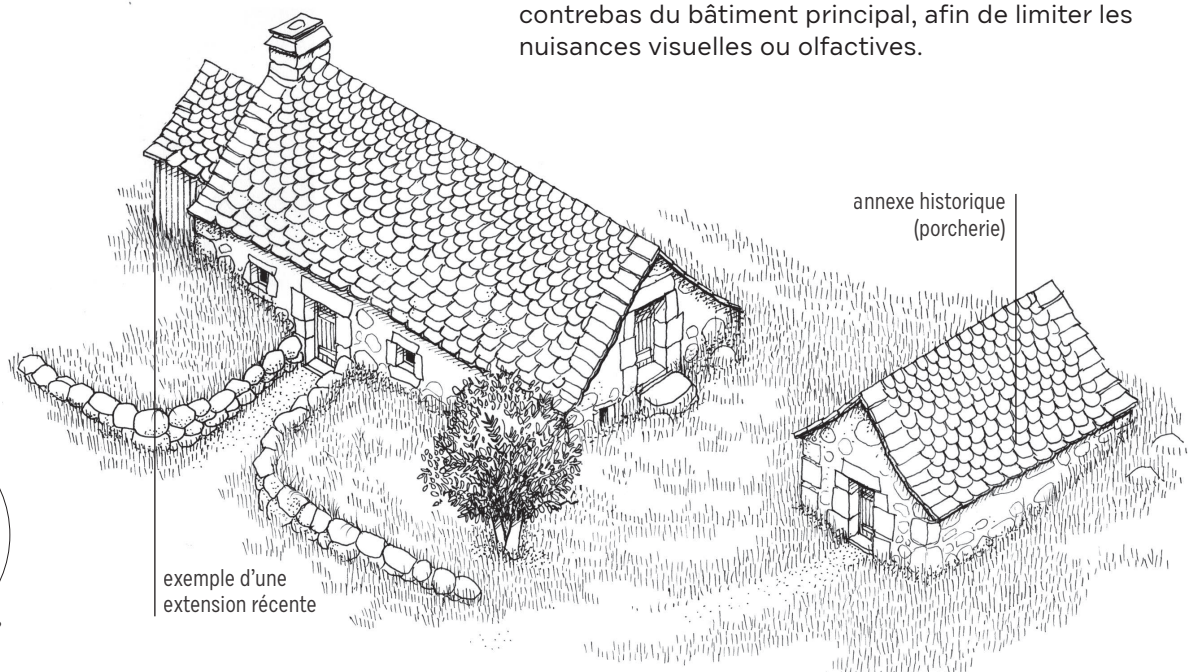
Aujourd'hui, dans le cadre de projets de réhabilitation ou de changement d'usage (accueil, hébergement, activités culturelles), se pose la question des extensions. Celles-ci doivent s'inscrire dans la continuité architecturale et paysagère du buron, tout en répondant aux besoins actuels.

Annexes historiques

Autour des burons, on trouve fréquemment des annexes agricoles bâties entre le XVIIe et le XIXe siècle, à usage strictement utilitaire. Ces constructions secondaires accompagnaient l'activité d'estive et répondaient à des besoins concrets : stockage, abri pour le bétail, transformation ou conservation.

Implantation

Toujours discrète, l'annexe s'insère à proximité immédiate du buron (généralement à 10-30 m et pouvant aller jusqu'à 50 m), en lien avec le relief, la pente, les vents dominants ou pour protéger les bêtes. On les retrouve souvent à l'arrière ou en contrebas du bâtiment principal, afin de limiter les nuisances visuelles ou olfactives.



Types d'annexes traditionnelles

- Porcheries ou soues : élevage porcin saisonnier, valorisation du petit-lait issu de la fabrication fromagère.
- Remises : espace de stockage de foin, d'outils ou de matériels agricoles.
- Étables légères : abris ponctuels pour bêtes malades ou mises à l'écart.
- Caves secondaires : espaces frais pour le stockage de produits.

Matériaux et techniques

Les annexes étaient construites dans le respect des savoir-faire locaux, avec les mêmes matériaux que le buron principal : pierres, charpente bois rustique, toitures en lauzes. Les volumes restaient modestes, avec des toitures à double pente ou mono-pente à faible débord, peu d'ouvertures et une intégration naturelle au site.

Recommandations :

Lorsqu'elles sont encore debout ou identifiables, ces annexes peuvent faire l'objet d'une réhabilitation légère, en conservant leur vocation d'appoint (stockage, buanderie, local technique, voire petit espace d'accueil discret), tout en respectant leur typologie d'origine.

Il est essentiel de veiller à ce que la restauration du buron soit engagée en priorité, avant toute intervention sur ses annexes. En effet, ces bâtiments secondaires ne peuvent retrouver leur sens que si le buron principal est déjà réhabilité ou en cours de réhabilitation.

Ajouts modernes dissonants

Certaines interventions réalisées dans les années 1960-2000 ont introduit des matériaux ou formes en rupture avec l'esprit du lieu : toitures en tôle ondulée, ciment apparent sur murs ou murets (crépis lisses), ouvertures disproportionnées ou sans encadrement en pierre, ajouts en parpaings bruts, bardages PVC ou aluminium.

Recommandations :

- Retirer ou masquer ces éléments dissonants autant que possible.
- Remplacer par des matériaux sobres et réversibles : bois brut, pierre, terre crue, enduits à la chaux.
- Recréer un vocabulaire architectural cohérent (fenêtres petites, percements verticaux, charpente rustique, couverture en lauzes).

Faisabilité de nouvelles extensions

La réhabilitation d'un buron ne donne pas libre cours à la création de nouvelles annexes. Situé dans un environnement naturel ou agricole, le buron s'inscrit dans un paysage fragile et protégé. Toute intervention doit préserver sa silhouette, sa cohérence et son intégration dans le site.

Ce qui est proscrit :

- La construction ex nihilo d'annexes (grange, garage, dépendance).
- Les agrandissements disproportionnés qui altèrent la lecture du bâti principal.

Ce qui peut être envisagé, sous conditions :

Une extension peut être admise si elle :

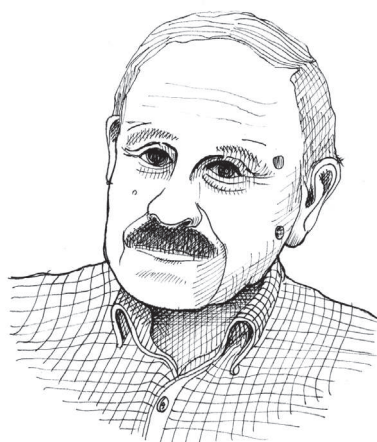
- Est nécessaire à une activité professionnelle saisonnière.
- S'intègre discrètement au volume existant (adossement sans rupture).
- Ne dépasse pas 20 % de la surface bâtie d'origine.
- Reste inférieure ou égale à la hauteur du faîtage existant.
- Respecte la volumétrie traditionnelle (toiture à deux pentes, pas de débords excessifs).
- Emploie des matériaux sobres et locaux (pierre, bois brut, lauzes).
- Est justifiée par un usage fonctionnel limité (pièce d'eau, sas d'entrée, cellier).

Recommandations :

Avant toute extension, il est fortement conseillé d'optimiser le volume existant du buron :

- Réorganisation intérieure.
- Création d'un niveau semi-enterré.
- Mise en place d'une mezzanine.

Ces solutions permettent de répondre aux besoins d'usage tout en préservant l'intégrité du bâti et du site.



« Il faut garder le geste juste. Celui qui respecte la pierre, le bois, le vent. Ce n'est pas une reconstruction, c'est une conversation. »

André Valadier